Gestion locative des biens

L'EPF assure directement la gestion des biens portés s'agissant des baux et des conventions d'occupation précaire. La collectivité est gestionnaire en cas de commodat ou de bail emphytéotique administratif.

État du bien	Bien bâti ou non bâti			
	Occupé	Vacant		
Objectifs	Maintien dans les lieux	Occupation temporaire par un tiers (à usage d'habitation, commercial, professionnel, etc.)	Mise à disposition de la collectivité	
			Temporairement pour son usage propre	Par anticipation de l'entrée dans son patrimoine au terme du portage (avec travaux le cas échéant)
Montage contractuel	Gestion du bail à réalisation à l'échéance	Convention d'occupation précaire	Commodat	BEA (ou convention de cession d'usufruit le cas échéant)
Modalités financières	Loyer	Loyer modique	À titre gratuit	Redevance
Gestionnaire	EPF (avec prestataire)		Collectivité	
Dénomination	Gestion exctinctive du bail existant	Gestion locative temporaire	Mise à disposition	Démembrement

CONTACT
Virginie Ricordel
virginie.ricordel@epfloireatlantique.fr
02 30 32 18 37

EPF de Loire Atlantique